

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 18 (1930)

Heft: 344

Rubrik: Réunions et congrès

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lui: nomination de femmes à la Commission scolaire (c'est lui, de sa propre initiative, qui y a fait entrer M^{me} Chapuisat, présidente de l'Union des Femmes), Vestiaire scolaire, relations avec l'Ouvroir, programmes scolaires, conférences, éducation sexuelle, etc., etc. C'est pourquoi tous nos regrets l'accompagnent dans son retrait de la vie politique. Quant à M. Jaquet, c'est à lui que nous devons la création de l'Asile pour femmes incurables de Loex et l'entrée des femmes dans la Commission administrative de cet asile, ceci dans un esprit de collaboration entre son Département et les organisations féminines que nous ne sommes malheureusement pas toujours habituées à trouver en haut lieu. Nous espérons beaucoup que le nouveau titulaire de ce Département, M. Antoine Bron, qui avait bien voulu marquer voici cinq ans, lors de son précédent passage au gouvernement, de l'intérêt pour notre « petite Saffa » cantonale, voudra bien reprendre et continuer cette tradition, si utile et si nécessaire. M. Paul Lachenal, qui succède à M. Malche à l'Instruction publique, a, nous le savons, l'esprit trop ouvert et trop progressif pour ne pas être au fond féministe, quand bien même il se plaint à se déclarer antisuffragiste, et il est vrai qu'il y a très-longtemps, il fut rapporteur contre nous au Grand Conseil en matière de vote féminin municipal. Mais les années ont passé, les idées ont marché depuis lors... et en tout état de cause nous sommes certains de trouver en M. Lachenal une sympathie accueillante pour nombre de nos demandes.

D'autre part, notre fidèle partisan, M. Martin Naef nous est resté, et quoique son Département (Commerce et Industrie) ne soit pas de ceux avec lesquels nous avons à faire le plus souvent, sa présence au Conseil d'Etat nous est un appui infiniment précieux. Le sympathique chef du Département de l'Intérieur et de l'Agriculture, M. Desbaillets, pour s'être moins carrément prononcé en notre faveur, nous a cependant donné à plusieurs reprises des témoignages de son intérêt. Si ce n'est donc pas sur une majorité aussi carrément féministe que dans le précédent gouvernement que nous pouvons compter, nous ne pensons pas — et nous espérons que l'élection du 14 décembre en rendant à M. Alexandre Moriaud le siège qu'il n'aurait jamais dû perdre n'infirmera pas cette opinion — nous trouver non plus devant un Conseil d'Etat résolument opposé ou hostile. Or, si nous comparons cette situation à celle de nombreux autres cantons suisses, nous pouvons dire que c'est beaucoup.

Notons encore ici que, dans les deux grands discours prononcés le 4 décembre à la cathédrale, lors de l'installation du nouveau gouvernement, quelques discrètes — oh! bien discrètes! — allusions ont été faites à nos revendications: par M. Chapuisat, d'abord, premier vice-président du Grand Conseil, et par M. Desbaillets, président du Conseil d'Etat.

* * *

La place nous manque malheureusement cette fois pour donner les précisions habituelles en pareil cas sur la votation sur l'initiative abrogeant les droits de succession en ligne directe, qui prend date également ce 14 décembre, et nous engageons celles de nos lectrices qui désireraient des explications détaillées à consulter la presse quotidienne.

Disons cependant que, à notre avis, c'est une erreur de juger cette initiative, ainsi qu'on a cru pouvoir le faire dans un canton voisin, comme un témoignage de sympathie à l'œuvre de protection de la famille. C'est bien plutôt une manœuvre fiscale, dont le premier résultat sera, en déséquilibrant nos finances si péniblement remises d'aplomb, de susciter de nouveaux impôts sous une autre forme.

Quant aux prud'femmes, qui devaient fonctionner pour la première fois ce mois-ci, l'exercice du droit nouveau qui a été conféré aux femmes par une si forte majorité, le 18 mai dernier, va se trouver retardé d'une année. En effet, M. Constantin, député catholique, ayant apporté au Grand Conseil, non seulement la proposition de l'admission des femmes aux tribunaux de prud'hommes, mais encore des modifications profondes à la loi d'organisation de ces tribunaux, le parti socialiste lança contre cette nouvelle loi un referendum qui a abouti. Par conséquent, les élections à ces tribunaux, qui devaient

avoir lieu précisément maintenant et auxquelles les femmes auraient participé, pour la première fois, ont dû, dans l'incertitude où l'on se trouvait, pour les préparer, quant à l'acceptation ou au rejet de cette loi, être remises au mois de décembre 1931. C'est donc une année de répit qui nous est donnée pour l'organisation de cette nouvelle et intéressante activité féminine.

E. Gd.

Réunions et Congrès

I. La VII^{me} Assemblée annuelle de l'Association suisse des femmes universitaires

Dans les quartiers qui dominent l'Université et l'Ecole polytechnique fut inauguré, à Zurich, il y a un an, le *Studentinnenheim* construit par M^{lle} Lux Guyer, l'architecte de la Saffa. Des chambres aux clairs rideaux de cretonne, aux papiers modernes, accueillent des étudiantes et des employées de bureau. Les repas sont servis dans une salle à manger d'où la vue s'étend sur la ville et sur le lac. C'est à la bibliothèque de cette maison qui porte si bien son nom de « Foyer » qu'eurent lieu les séances de l'assemblée de cette année des Femmes universitaires.

Il est impossible de citer, dans un espace aussi restreint, toutes les questions à l'ordre du jour. Le rapport annuel du Comité central nous apprend que l'Association suisse de femmes universitaires compte maintenant 456 membres. M^{me} Schreiber-Favre et M^{lle} I. Revilliod (Genève), ainsi que M^{lle} Blanka Röthlisberg (Berne) acceptèrent d'être réélues au Comité. Cette année marque la réalisation d'un projet caressé depuis longtemps: la création d'une bourse suisse de l'*International Federation of University Women*. Il a, en effet, été décidé de créer une bourse à laquelle pourraient postuler tous les membres de l'I. F. U. W., à l'exception des Suisses. C'est grâce à un don important de la Section zurichoise qu'il a été possible de fixer le montant de cette bourse à 4000 fr. L'Association suisse a maintenant aussi le privilège de posséder un fonds de voyage qui permettra, par exemple, à des membres qualifiés de visiter, dans le but d'y effectuer des recherches, des établissements scientifiques tels que laboratoires et bibliothèques.

Les Commissions ont fait au cours de cette année un bon travail, preuve en soit les rapports présentés par M^{lle} Nelly Jaussi, Dr. jur., et M^{me} Schreiber-Favre. La première parla de l'activité de la Commission d'étude sur la création d'un bureau de placement pour femmes universitaires. Il appert de ce rapport que la création d'un bureau de placement est en général désirée. L'activité du bureau qui pourrait aussi s'étendre à l'étranger ne devrait pas se borner à signaler des places, mais trouver le moyen d'en créer. Les conclusions de M^{lle} Jaussi sont optimistes, puisqu'il en ressort qu'il n'y a pas en réalité trop de femmes universitaires, mais certaines difficultés viennent plutôt du fait que les possibilités de travail ne leur sont pas encore toutes ouvertes. Cette intéressante enquête se continue.

C'est à M^{me} Schreiber-Favre que l'on doit le rapport sur l'activité de la Commission pour l'échange international de professeurs de l'enseignement secondaire. L'exposé montra combien sont nombreuses les difficultés qui se présentent pour ces sortes d'échanges, — difficultés causées par des questions telles que les vacances, les traitements, les assurances maladies, etc. — M^{me} Schreiber-Favre suggéra aux Sections de tâcher d'intéresser les professeurs au problème, et conclut en disant que, pour faire véritablement de la propagande, il fallait des cas concrets, c'est-à-dire des personnes qui se présentassent pour des échanges.

M^{lle} Quinche, avocate de Lausanne, n'ayant pu assister à l'assemblée pour cause de maladie, ce fut M^{me} Schreiber-Favre, vice-présidente de l'I. F. U. W., qui voulut bien parler de la séance du Conseil à Prague. Ce rapport, intéressant entre tous, captiva l'auditoire. Rappelons que la prochaine réunion du Conseil aura lieu à Welseley College, près de Boston, et que l'Association américaine, généreuse comme toujours, invite les déléguées.

En résumé, rapports sur des questions intéressantes, créations d'une bourse, d'un fonds de voyage: les journées de Zurich sont la preuve du fait que l'Association suisse de femmes universitaires est un organisme bien vivant. N'oublions pas de dire ici que les séances étaient présidées avec tact et fermeté par M^{lle} Ruth Speiser, Dr. jur. (Bâle).

La Section zurichoise s'est ingéniée à rendre le séjour des déléguées aussi agréable que possible. L'assemblée s'ouvrit, en effet, par une charmante réception à l'*Apparthouse*, où un programme varié permit d'apprécier les divers dons artistiques des membres de la Section zurichoise. Une saynète ayant pour sujet la nationalité de la femme mariée amusa beaucoup par les situations comiques et compliquées où se trouvaient les personnages. La pièce se termine fort heureusement dans l'atmosphère pacifiante de Locarno. Le lendemain, un déjeuner servi à l'*Apparthouse*, et où un tirage au sort avait présidé au placement des convives, fut une nouvelle occasion pour les déléguées de faire plus ample connaissance. Dans une allocution d'une belle envolée, M^{me} Eder, présidente de la Section zurichoise, rappela que c'est à M^{lle} le Dr. Schaezel que l'on doit l'existence de l'Association suisse des femmes universitaires. C'est en songeant déjà à l'assemblée de l'année prochaine, — assemblée qui aura lieu à Genève, — que les déléguées se séparèrent. Rien n'eût plus surpris le Molière des *Femmes savantes*, que ces réunions où la pédanterie était honnie et où régnaient la simplicité et la cordialité.

BLANCHE WEBER.

II. Le Congrès des Femmes Socialistes Suisses

Tenu à la Maison du Peuple de Zurich, les 8 et 9 novembre dernier, ce Congrès présidé par M^{me} Rose Gilomen (Berne) a réuni 125 déléguées venues surtout de Suisse allemande. Le rapport présidentiel a marqué la progression constante du mouvement en faveur de l'égalité des sexes, puisque huit nouveaux groupes, comptant au total 400 membres, ont été créés au cours du dernier exercice. Il est vrai que la propagande est menée partout avec intensité, et une partie du Congrès a été consacrée à cette importante question: notons tout spécialement la création d'un nouveau journal, fort bien fait le *Frauenrecht*, qui paraît en allemand, et dont nous sommes heureuses de saluer ici la naissance. En outre, il est prévu pour l'été 1931 un Cours de Vacances, dont le lieu et le programme seront fixés par le Comité Central.

Les principaux sujets à l'ordre du jour de ce Congrès étaient les suivants:

L'amélioration du sort des domestiques, qui donna lieu à une discussion très animée, aboutissant à la décision de réclamer la participation des femmes socialistes à la Commission fédérale qui

étudie cette question. La situation faite à la femme par le projet de loi fédérale sur l'assurance-vieillesse, fut exposée en séance publique de façon claire et précise par M. Kloti, président de la ville de Zurich et conseiller national, et la résolution suivante fut votée à l'unanimité:

L'Assemblée... décide de vouloir travailler pour l'acceptation du projet d'assurance vieillesse et survivants, malgré ses graves défauts, parce qu'une loi incomplète est meilleure que pas d'assurance du tout.

Mais elle déclare aussi vouloir travailler de toutes ses forces, par la parole et la presse, pour l'amélioration de cette loi et surtout pour la réalisation des revendications suivantes:

1. Abaissement de la limite d'âge;
2. Création de l'assurance invalidité;
3. Augmentation de la rente à une somme permettant de vivre;
4. Suppression des restrictions empêchant les cantons de créer des assurances complémentaires suffisantes;
5. Alimentation des fonds par un impôt direct des possédants et par la diminution ou la suppression des dépenses militaires.

Il était bien naturel qu'en ces temps de dépression économique, une place fût faite aussi dans les délibérations du Congrès à l'angoissante question du chômage. C'est pourquoi le Congrès, non seulement décida d'inscrire à l'ordre du jour de la « Journée des Femmes socialistes » de mars 1931 le sujet: *Chômage et menace de guerre*, mais encore vota la résolution suivante présentée par M^{me} Huber (St-Gall):

« Pour parer à la crise économique actuelle, nous demandons pour les sans-travail:

1. du travail par l'ouverture de chantiers de chômage;
2. une indemnité par la création d'assurances contre le chômage;
3. de l'aide par des actions spéciales: fourniture d'habits, de combustibles et de provisions d'hiver;
4. des mesures prévenant les crises: refus de prolonger le temps de travail, élévation de l'âge scolaire, réalisation rapide de l'assurance-vieillesse ».

Enfin, le morceau de résistance de la séance du dimanche matin fut une conférence de M. Brinner, conseiller municipal socialiste de Zurich, sur la prolongation de la période de scolarité, revendication dont l'importance est grande à tous les points de vue: amélioration de l'instruction publique, possibilité pour les enfants de ne quitter l'école qu'après les troubles de la période de la puberté, et non pas en pleines difficultés psychologiques et physiologiques, entrée plus tardive des jeunes gens en apprentissage, et par cela même effet salutaire sur le marché du travail, donc directement sur le chômage. Une résolution indiquant ces différents avantages fut également votée à l'unanimité.

Tout ceci est intéressant. Et une fois de plus, nous pouvons constater que, d'une manière générale, les fossés que l'on s'efforce en certains milieux de creuser entre les groupements féminins de gauche et nos organisations féministes ne sont point certes si profonds ni si infranchissables que l'on voudrait nous le faire croire,

Histoire Vraie

Les grands événements historiques, a dit Voltaire, ont souvent des causes insignifiantes. Un verre d'eau renversé sur la robe de la reine Anne, et la disgrâce de Lady Masham, permirent à la politique étrangère anglaise une orientation nouvelle. De même, des villages infimes restent pour jamais associés aux convulsions de l'histoire: les coteaux de Valmy retentissent encore des accents de la jeune Révolution victorieuse. Sans doute un rang non moins notable est réservé à Bressuire dans les annales des conquêtes féministes.

Bressuire (Deux-Sèvres), 5846 habitants, a comme toute ville de France qui se respecte, sa vieille église, son château féodal perché en nid d'aigle sur un promontoire de rochers taillés à pic, au pied duquel s'égaillent maisons et jardins, serpentent au petit bonheur des rues, qui, aux abords de la gare, s'élargissent devant un magnifique parc public.

L'atmosphère quotidienne de Bressuire est d'une sérénité dominicale, sauf les jeudis, jours de marché, où la ville s'anime du roulement des carioles, du piaillage de la volaille et de tous les bruits discordants qui accompagnent la vente du bétail. Les manuels de géographie donnent encore à Bressuire le titre de sous-préfecture. Mais voilà bientôt quatre ans que la hache économique de M. Poincaré élagua les branchages inutiles d'une vieille administration routinière. Bressuire regrette ses sous-préfets et leur

cordiale hospitalité, qui rendait la ville populaire aux visiteurs de marque et aux touristes gastronomes. Il n'y a plus de sous-préfet à Bressuire. Mais il y a toujours M. Héry, sénateur-maire, et il n'est pas, pour le moment d'homme plus en vue, car M. Héry est l'adversaire déclaré du suffrage des femmes.

M. Héry représente depuis longtemps les Deux-Sèvres au Palais du Luxembourg, et son nom, jusque là inconnu, menace de passer à la postérité; c'est à M. Héry que le Sénat a confié le rapport du projet de loi déjà voté à la Chambre et qui accorde aux femmes françaises le suffrage municipal. On sait l'aversion de la majorité du Sénat pour le vote des femmes. L'opinion de M. Héry est celle de la majorité. Il ne va certes pas perdre son temps à préparer un rapport sur un sujet aussi frivole! le projet de loi dormira dans ses dossiers et on n'en parlera plus.

M. Héry avait compté sans ces dames de Bressuire.

Qui l'aurait pensé? Voilà de braves femmes et de bonnes ménagères qui, depuis des générations, vivaient modestes et méritaires, variant les plaisirs de la cuisine et de la couture par ceux de la broderie et du piano. Quelques papotages innocents chez « Madame la Baillive » ou « Madame l'Elue », une excursion annuelle à Nantes ou aux Sables d'Olonne, et ces femmes vertueuses s'éteignaient dans la paix bressuiraise sans avoir jamais discuté les canons de l'Eglise ou ceux de la Politique. Il a fallu ce damné projet de loi, et sans doute quelque mauvais vent soufflé de Paris, pour éveiller chez elles une activité anarchique, à laquelle M. Héry ne comprend rien.

et que si, parfois, certaines questions sont envisagées et traitées sous des aspects très différents, sur le fond même de nos préoccupations, nous pourrions, dans d'autres cas, pratiquer une utile collaboration. C'est ce qu'il ne faut pas manquer de faire réaliser aux femmes de bonne volonté.

M. F.

Programme politique féminin, adopté par l'Association Suisse pour le Suffrage féminin

I. PROTECTION DE LA FAMILLE:

Protection de la maternité, notamment au moyen de l'assurance maternelle; amélioration du logement et de l'hygiène publique; institution de l'enseignement ménager obligatoire; amélioration des conditions économiques de la famille; amélioration de la situation légale de la femme mariée et de la mère.

II. PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE:

Protection de la petite enfance; protection de l'enfance illégitime; collaboration à l'œuvre de l'école; établissement et développement d'une juridiction et d'une législation pénales de l'enfance selon les principes pédagogiques.

III. TRAVAIL FÉMININ.

Formation professionnelle de la jeunesse féminine spécialement; accès des femmes à toutes les carrières et à toutes les charges publiques en tenant compte uniquement du mérite et sans distinction de sexe; « à travail égal, salaire égal »; meilleur écoulement des produits agricoles résultant du travail féminin, de façon à assurer à la paysanne un gain en rapport avec son travail; conditions de travail normales pour chacun; lutte contre l'exploitation du travail à domicile.

IV. PRÉVOYANCE SOCIALE:

Création et développement des différentes formes d'assurance sociale; participation aux tâches sociales de l'Etat et des communes; lutte contre l'alcoolisme la tuberculose et les maladies vénériennes; lutte contre les stupéfiants; amélioration du cinéma et de la littérature populaire; lutte contre la traite, la pornographie et l'immoralité; même morale élevée pour les deux sexes; création et développement de la police

féminine; introduction d'une législation pénale s'inspirant d'un idéal éducatif plutôt que répressif; amélioration du régime pénitentiaire.

V. EN MATIÈRE INTERNATIONALE:

Appui aux efforts de la Société des Nations en faveur d'une paix durable et d'une meilleure compréhension internationale.

* * *

La réalisation de ce programme exige la participation directe des femmes à la législation et à son application. C'est pourquoi l'Association suisse pour le Suffrage féminin a la conviction que seul l'exercice des droits politiques permettra à la femme de remplir pleinement ses devoirs vis-à-vis de la famille et de la communauté.

De-ci, De-là...

Ministères féminins.

La cause des ministères féminins est gagnée, ou presque, dans le canton de Vaud, puisque le Synode de l'Eglise nationale vaudoise a voté, le 29 octobre, un projet de règlement établissant deux catégories de ministères féminins: *les suffragantes*, comportant toutes les charges pastorales, sauf la célébration du culte principal, la bénédiction des mariages et l'administration des sacrements, pour les licenciées en théologie; *les aides de paroisse*, ayant pour tâche l'instruction, l'administration et les soins aux malades indigents, pour les candidates non universitaires, ayant suivi certains cours théoriques et pratiques, et obtenu un certificat d'études spécial, suivi d'un stage.

Et pour la première fois, le 26 octobre, à Chailly sur Lausanne, une femme, M^{lle} Lucette Monod, étudiante en théologie, est montée en chaire pour la lecture; elle est régulièrement inscrite au nombre des lecteurs de la paroisse. Cet événement avait attiré la foule au culte principal de Chailly.

Union centrale pour le bien des aveugles.

Le rapport annuel de cette Association est à la fois un compte rendu de l'activité et un appel de fonds. L'Union s'occupe de distribuer des brochures expliquant les soins à donner aux yeux des enfants; elle donne aux écoliers à vue faible des loupes, des cahiers à l'igues spéciales, des plumes larges, et aux adultes aveugles des subsides et des cadeaux; elle paie des apprentissages de métiers et des pensions dans des instituts, etc.

Un fonds se constitue pour créer une école maternelle d'enfants

Ces dames ont d'abord usé de la manière douce. Elles n'ont pas voulu attaquer de front leur sénateur-maire, dont elles appréciaient les qualités réelles, et à qui leurs maris font sympathiquement cortège sur la liste républicaine municipale. Elles ont voulu le persuader aimablement. Elles lui ont rendu visite et plaidé la justice de leur cause. Peine perdue! M. Héry leur a déclaré que les femmes, n'étant pas les égales de l'homme, ne sauraient prétendre aux mêmes droits. Le vote minerait l'autorité maritale. L'instruction des filles a déjà fait bien des ravages, et notre Chrysale XX^{me} siècle laissa entendre à ces mères de famille instruites et sensées; anciennes élèves des lycées et des écoles supérieures de la région

Qu'une femme en sait toujours assez

Quand la capacité de son esprit se hausse

A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausses.

Enfin il évoqua le spectre bien connu de l'homme noir. La femme ne saurait résister à l'influence persuasive de son directeur de conscience: le cléricalisme, voilà l'ennemi! Une de ses interlocutrices fit remarquer à M. Héry que, si les femmes étaient sensibles à l'éloquence, celle de leur sénateur saurait bientôt les convaincre. Pourquoi ne pas les mettre à l'épreuve? M. Héry secoua la tête et congédia ses visiteuses sur un refus poli.

Alors ces dames de Bressuire usèrent de la manière forte. Elles se constituèrent en comité, firent circuler une feuille de propagande, et annoncèrent la conférence contradictoire d'une célèbre avocate de Paris, une militante de la cause suffragiste. M^{me} Krae-

mer-Bach vint, parla; son charme conquiert ceux que sa parole avait déjà ébranlés. Lorsqu'elle quitta Bressuire, il ne restait plus qu'un petit groupe de mâles impénitents autour de l'irréductible sénateur.

Le printemps passa, puis l'été. M. le Sénateur jouissait en paix de ses vacances parlementaires, et le projet Marraud dormait toujours dans ses dossiers. Ce n'est pas qu'il n'eût un brin d'inquiétude, et ces histoires de femmes commençaient de l'agacer un peu; ce fut bien pis lorsqu'à l'automne, la présidente du Groupe féministe bressuirais le convia au meeting que M^{me} Malaterre-Sellier, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des femmes, devait haranguer à Bressuire, le 19 octobre. M. Héry est beau joueur. Il accepta. Quatre cents personnes, par un soir pluvieux, s'empilaient dans la salle du Théâtre municipal. Je ne répéterai pas ici les arguments de M^{me} Malaterre. Pour si évidents qu'ils nous paraissent, à nous suffragistes de longue date, ils avaient besoin d'être redits à Bressuire, et son éloquence — qui lui vaut une réputation internationale — leur prêtait un nouvel accent. Son discours empoigna la salle. Vint le tour de M. Héry, qui répéta son négatif acte de foi: « La femme est inférieure à l'homme; le bulletin de vote serait un instrument de discorde. La femme n'a pas de génie. La femme n'a pas de patriotisme: n'a-t-il pas connu — ô honte! — des paysannes bressuiraises qui, pendant la guerre, envoyaient aux soldats, prisonniers en Allemagne, des louis d'or dissimulés dans leurs provisions de bouche! O merveille! dirions-nous aujourd'hui, que cet instinct maternel, qui, d'un vol, s'élève au-dessus des étroits nationalismes!